

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 12 Juillet 2016**

Le conseil municipal s'est réuni le 12 juillet 2016 à 21 heures sous la présidence de VIDAL Daniel, Maire

**Etaient présents :** ARRIBAT Bernard, BLANC Maurice, GAYRAUD Claude, MAS Bernard, PONS Françoise, RAZIMBAUD Jean-Louis, RAZIMBAUD Olivier, ROQUE Christiane, ROUMESTANT Bernard, SALES Laure, SENDERENS Cédric, STELLA Nicole

**Procurations :**

SICARD Nathalie à PONS Françoise  
PROENCA Antoine à STELLA Nicole

### **1°) adhésion à la fondation du Patrimoine**

La fondation du patrimoine au travers de deux mobilisations de fonds nous a permis de rénover le lavoir des Senausses et bientôt la Jasse de Jousepet.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adhérer à la fondation moyennant une cotisation annuelle de 50€ pour les communes de moins de 1000 habitants

### **2°) convention de partenariat avec ENEDIS**

Dans le cadre de l'embellissement de notre cadre de vie, il serait souhaitable d'intégrer au mieux certains postes de transformation dans leur environnement.

La commune doit rechercher un artiste susceptible de réaliser les peintures et ENEDIS ( ex ERDF) participerait financièrement à ces travaux.

Le conseil municipal décide d'autoriser Mr le Maire à signer la convention avec ENEDIS

### **3°) point sur les effectifs scolaires**

Les effectifs attendus pour la rentrée prochaine sont les suivants: 18 CM, 18 CE , 18 GS CP et 12 maternelles soit un total de 66 Elèves au lieu des 80 de cette année dus en grande partie à une masse de départs en collège non compensée par les entrées en primaire.

Cette situation va se reproduire à la rentrée de 2017 / 2018.

Un poste d'enseignant est d'ores et déjà menacé.

### **4°) point sur le Personnel communal**

- Le contrat emploi avenir de Florian a pris fin le 25/06 et n'était pas renouvelable. Jérôme GRANIER a été recruté sur une base de 20 h hebdomadaires sur un contrat aidé pour personnes handicapées avec un taux d'aide à 80%
- Le contrat unique d'insertion (contrat aidé) de Sophie s'est terminé le 12 mai et n'a pu être renouvelé. Un CDD lui a été proposé jusqu'à la fin de l'année scolaire et compte tenu des interrogations sur l'école, n'a pas été renouvelé.
- Situation de Dominique : a été placé en maladie professionnelle depuis le 9 septembre 2015. La commission de réforme dans sa séance du 9 mai 2016 l'a déclaré apte à la reprise de son poste sous réserve d'aménagement. Le 17 mai 2016, le médecin du travail a décelé une nouvelle pathologie et a émis un avis défavorable temporaire à la reprise. Il est placé en congé maladie ordinaire. Il a envoyé un courrier avec un certificat médical demandant à être placé en congé longue maladie. Le congé de longue maladie ne peut être demandé qu'après 6 mois de maladie ordinaire. La collectivité devra saisir le comité médical en octobre pour l'examen du dossier

### **5°) déclassement et classement au lieu dit « Les Piales**

Dans les démarches de régularisation de mazades en cours, il s'avère qu'une portion de route entre PLOS et MOULIN MAGE au lieu dit les piales et en partie privée sur la propriété de M et Mme BASCOUL.

Il convient donc de déclasser l'emprise actuelle au profit des dits propriétaires et, après passage du géomètre, de reclasser la partie correspondante au tracé réel de la voirie actuelle.

Les propriétaires ayant donné leur accord, et une division entre propriétaires devant intervenir, il est proposé de répartir les frais de géomètre de la façon suivante :  
commune 300 € Pons Denis 150 € et Gayraud Gilles 150€

#### **6°) déclassement du domaine public à Plos**

Par délibération en date du 12 avril 2016, le conseil avait donné son accord pour engager la procédure de déclassement du domaine public

L'enquête publique concernant cette demande de déclassement au lieu dit « Plos » a eu lieu du 30 mai au 15 juin 2016. Mr BAJOL, commissaire enquêteur nous a remis son rapport avec avis favorable, le conseil à l'unanimité donne son accord

#### **7°) demande de déclassement du domaine public à Candoubre**

Bernadette DOUGADOS demande le déclassement d'une partie du domaine public à Candoubre, cette partie jouxte la parcelle n°858 dont elle est propriétaire

Le conseil, à l'unanimité, décide de lancer la procédure et de demander à Bernadette de prendre à sa charge tous les frais relatifs à l'enquête publique, les frais de géomètre et de notaire

#### **8°) demande de DETR**

##### **Ecole numérique**

Comme il était prévu au budget, la commune envisage d'équiper deux classes de tableaux numériques pour un montant de 12.824,93€TTC.

Cette opération est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux et Monsieur le préfet nous a indiqué que des crédits étaient disponibles.

Le conseil à l'unanimité, sollicite la subvention et approuve le plan de financement suivant :

Montant de l'équipement : 12.824,93€

DETR 50% : 6.412,47€

Autofinancement : 6.412,47€

##### **Construction de la mairie**

La subvention au titre de la DETR a été obtenue pour un montant de 108.884,00€

Une demande de subvention a également été demandée à la région.

Le conseil municipal, 14 voix pour, une abstention, approuve le plan de financement suivant

Montant des travaux HT : 445.952,48€

DETR : 105.884,00€

Subvention département : 25.000,00 €

Réserve parlementaire : 8.000,00€

Subvention région : 22.800,00€

Autofinancement : 284.267,48€

#### **9°) Echange de terrain à Randy**

La voie d'accès actuelle au hameau de Randy se situe sur la parcelle 362 appartenant à Véronique VIDAL.

Elle demande à régulariser cette situation en échange de l'emprise de l'ancien chemin. Elle propose de prendre les frais à sa charge.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'engager la procédure de déclassement de la voie actuelle et de classement de la voie utilisée actuellement dans le domaine public de la commune et de demander à Véronique VIDAL de prendre à sa charge tous les frais relatifs à l'enquête publique, les frais de géomètre et de notaire

### **10°) Hôtel d'entreprises**

Le marché d'appels d'offres ayant eu lieu et avant de signer les offres avec les entreprises, il a été décidé de contractualiser avec les personnes susceptibles d'intégrer la structure qui jusqu'alors avaient participé régulièrement à l'avancement du projet qui à leur demande avait subi plusieurs modifications.

Le fromager, Benoit VERGELY, a alors fait part de sa renonciation par courrier.

Plusieurs réunions ont eu lieu et divers contacts ont été infructueux.

3 scénarios ont été soumis au vote du conseil communautaire:

- Poursuite du projet à l'identique avec emplacement vide
- Redimensionnement du projet en l'adaptant aux demandes
- Abandon du projet

Le conseil communautaire a voté pour l'abandon par 27 voix contre, 5 pour et une pour un redimensionnement.

### **11°) délégation de signature**

Dans le cadre du projet éolien développe par la société OSTWIND sur le territoire du groupement forestier des Senausses, la société a déposé une déclaration préalable à l'implantation d'un mat de mesure. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, Monsieur le maire ne souhaitant pas signer le présent document, il est donc nécessaire d'autoriser la délégation de signature des pièces d'urbanisme relatives à ce projet à BERNARD MAS , premier adjoint, un arrêté municipal de délégation de signature sera pris

### **12°) réserve parlementaire**

Il sera nécessaire d'envisager la réfection de la toiture de l'église Murat. Un devis a été établi par l'entreprise CA GI BAT pour un montant HT 42.246,50€ H

Le conseil municipal décide de demander une subvention au titre de la réserve parlementaire et du Département, et d'approuver le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT : 42.246,50 €

Réserve parlementaire : 10.000,00€

Subvention département : 10.561,63€

Autofinancement : 21.684,87€

et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes

### **12°) Mazades**

Suite aux différents votes des sections le conseil municipal doit se prononcer :

#### **Elections du 17 juin 2016**

- **Section de Félines** : résultat du vote : inscrits 18 votants 15 exprimés : 15
- 11 voix contre la vente
- 3 voix pour la vente à PAGES – 1 voix pour la vente à CROS – 1 voix pour la vente à VINCENT

Le conseil municipal , Christiane ROQUE n'a pas pris part au vote, 14 voix contre, refuse la vente

- **Section de Ceren** : résultat du vote : inscrits : 11 votants :
- 10 voix pour la vente à GAYRAUD Gilles, GAYRAUD Delphine, PONS Denis, SABATIER Serge
- 9 voix contre la vente à GINIEIS Philippe

Le conseil municipal, Françoise PONS n'a pas pris part au vote, 13 voix pour, se prononce pour la vente à GAYRAUD Gille, GAYRAUD Delphine, PONS Denis et SABATIER Serge

- **Section de Bessoles** : Inscrits 11 votants : 10 exprimés : 9
- 9 voix pour la vente à VERGELY Benoît, VERGELY Serge, SOUCASSE Michel

Le conseil municipal se prononce pour la vente à VERGELY Benoit, VERGELY Serge et SOUCASSE Michel

### **Elections du 1er juillet**

- **Section de Révaliès** : inscrits 13 votants 12 exprimés : 12

12 voix pour la vente à PISTRE Fabien, PISTRE Florent, VIALET Philippe,

11 voix pour la vente à GINTRAND Monique et à PISTRE Michel

8 voix pour la vente à RAZIMBAUD Jean-Luc

Le conseil municipal 15 voix pour se prononce pour la vente

- **Section Révaliès Bessoles** : inscrits 24 votants : 20 exprimés : 19

19 voix pour la vente à PISTRE Florent, VERGELY Serge 18 voix pour la vente à VIALET Philippe

Le conseil 15 voix pour se prononce pour la vente

- **Section de Boissezon** : inscrits 16 votants 6 exprimés ; 6
- 5 voix pour la vente à RUL Patrick et MARTY Raymond
- 1 voix contre la vente

Le conseil demande le transfert à la commune, moins de la majorité des électeurs ne s'est pas exprimé

- **Section de Boissezon et Révaliès** : inscrits 29 votants 18 exprimés 17

- 16 voix pour la vente à MARTY Raymond, PISTRE Florent et RUL Patrick

- 1 voix contre la vent

Le conseil, 15 voix pour, se prononce pour la vente

### **Contrats de location**

Section des Argieuses : contrat de location avec BASCOUL Elise – BASCOUL Myriam, RAZIMBAUD Jean-Luc

Convention avec VALETTE Jean-Luc

Section la Barraque Montégut et la Gorge ; convention avec le GAEC du Castel – GINTRAND Monique - contrats avec GINTRAND Monique – RAZIMBAUD Jean-Luc –

Section de Bessoles : contrat avec VERGELY Benoit

Section de Candoubre : contrat avec GAEC de la Capelle - GAEC du Castel – GAEC Janil – GAEC des Oustalous – Contrat et convention avec FARENC jean-François

Section du Causse : Contrat avec le GAEC du Levat

Section de Montégut : Contrat avec CALAS Véronique – Gaec du Castel – GINTRAND Monique – RAZIMBAUD Jean-Luc Convention avec GINTRAND M et GAEC du CASTEL

Section de Murat : Contrat avec GAEC Pons

Section de Révaliès contrat avec le GAEC de la Capelle et VERGELY Serge

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les baux et les conventions avec les exploitants agricoles